

RAPPORT DE MISSION

PROJET DE FORMATION « ACHATS DURABLES DANS LES SERVICES PUBLICS »

AXE « ENVIRONNEMENT »

ACCORD DE COOPERATION CONCLU ENTRE LA « COMMUNAUTE
WALLONIE-BRUXELLES » ET LA REPUBLIQUE D'ESTONIE

OCTOBRE 2005-DECEMBRE 2005



**Rapport rédigé par Marcel van Meesche, Eco-Conseil Entreprise scrl
décembre 2005**

*Tous les documents, y compris les supports de formation des intervenants, sont disponibles sur internet de
l'Institut Eco-Conseil ou directement à l'adresse suivante :*

http://www.eco-conseil.be/inter/estonie/GPP_Estonia/index.htm

Table des matières

1. Introduction
2. Mission exploratoire en Estonie et formation des agents locaux du 5 au 8 novembre 2005
3. Formation de la délégation Estonienne en Belgique du 5 au 8 décembre 2005
4. Conclusions et pistes de coopération ultérieures

Annexes

- Programme du séminaire de formation aux achats publics du 8 novembre 2005 à Tallinn
- Liste des participants au séminaire
- Programme de visite de la délégation Estonienne en Belgique du 5 au 8 décembre 2005
- Etat des politiques d'achats publics écologiques en Estonie
- Etat des politiques d'achats publics écologiques en Wallonie et en Belgique

1. Introduction

Dans le cadre des accords bilatéraux de coopération entre la Wallonie et l'Estonie, l'Institut Eco-Conseil a organisé en collaboration avec Eco-Conseil Entreprise et le FOREM, la venue d'une délégation estonienne en Belgique sur le thème des achats publics écologiques et durables.

Avec une part de marché de plus de 16% du PIB de l'Union européenne, les marchés publics et la législation y afférente peuvent contribuer de manière significative aux politiques de développement durable de l'Union européenne, des Etats membres, des régions et collectivités locales. « *La crédibilité des décisions des autorités publiques relatives au développement durable suppose qu'elles donnent l'exemple en ayant un impact environnemental et social aussi faible que possible* » (Plan fédéral de développement durable 2000 – 2004). Les autorités publiques disposent à cet égard d'un outil fondamental, sur le plan économique mais aussi exemplatif.

Les autorités chargées des achats commencent à prendre en compte la valeur environnementale des biens, services ou travaux. De nombreuses initiatives existent déjà au niveau européen et fédéral, ainsi qu'en Région bruxelloise et en Flandre. En Wallonie il y a encore peu de soutien de la part des autorités régionales, mis-à-part les formations du Centre Permanent pour l'Environnement et le Développement Durable. Diverses actions se préparent, notamment soutenues par le monde associatif (Inter-Environnement Wallonie, campagne « Ca passe par ma commune ») ou politique (cycles de formations internes pour les mandataires Ecolo).

Il y a néanmoins des actions intéressantes au niveau communal. Ces actions, souvent poussées et soutenues par des éco-conseillers, visent à inclure non seulement des critères écologiques dans les cahiers des charges mais aussi d'ordre éthique (commerce équitable) et social (promotion de l'économie sociale). Ces dynamiques sont menées de façons participatives par des éco-conseillers qui posent aussi la question de la nécessité d'acheter un bien ou un service et qui forment et accompagnent les utilisateurs de produits à en réduire la consommation.

**2. Mission exploratoire en Estonie et formation des agents locaux estoniens
du 5 au 8 novembre 2005**



Agenda de la mission exploratoire

Samedi 5 novembre 2005

- Voyage Bruxelles – Frankfort – Tallinn. Arrivée à 16h50

Dimanche 6 novembre 2005

- Préparation de deux interventions au séminaire du 8 novembre
- Rencontre avec Viire Viss de l'Institut pour le Développement Durable Estonien « SEI-Tallinn », organisatrice du séminaire

Lundi 7 novembre 2005

- Finalisation de la préparation des deux interventions au séminaire du 8 novembre
- Rencontre avec Valdur Lahtvee, directeur de l'Institut pour le Développement Durable Estonien « SEI-Tallinn »
- Rencontre avec Karin Raagel, de l'Institut pour le Développement Durable Estonien « SEI-Tallinn », responsable de l'enquête estonienne sur les achats publics écologiques
- Rencontre avec Marina Bantsenko, responsable des relations internationales au sein du Ministère Estonien de l'Environnement
- Rencontre avec Margo Jonk, coordinatrice de l'étude européenne sur l'état des lieux des marchés publics écologiques, intervenante dans le séminaire du 8 novembre
- Soir : diner

Mardi 8 novembre 2005

- Matin : Séminaire national sur les achats publics écologiques dans les bâtiments du ministère de l'environnement
- Rencontres avec la future délégation estonienne : Ms Ingrid Tamm (MoE), Mrs Ingrid Tamm (MoE), Ms Aime Võsu (Ministry of Finances), Ms Riina Aasa (Ministry of Economic Affairs and Communication), Ms Leili Juursoo (Tallinn City Administration), Ms Viire Viss (SEI).

Séminaire national sur les achats publics écologiques du 8 novembre 2005 à Tallinn

Le séminaire sur les achats publics écologiques a eu un vif succès avec la participation d'une quarantaine de personnes. Les participants sont issus de différents ministères (de l'environnement, des finances, des affaires économiques), de centres régionaux de l'environnement, de la ville de Tallinn, de l'Union des Villes et communes estoniennes, etc.



Le séminaire a été ouvert par un discours d'introduction de **Mr Olavi Tammemäe, vice ministre de l'environnement**. Il a insisté sur l'importance de la prise en compte des critères écologiques dans les achats publics et a publiquement remercié la Région Wallonne d'avoir investi dans le projet de coopération bilatérale.

Ensuite, **Mme Viire Viss** a défini le concept des achats publics écologiques en lien avec les stratégies de développement durable. Elle a aussi défini le concept d'analyse du cycle de vie du produit et l'importance de prendre en compte toute la vie d'un produit dans le calcul du prix d'achat.



Mme Margo Jonk, de la société Virage aux Pays-Bas, a été mandatée par Jill Michielssen de la Commission Européenne pour présenter la stratégie européenne de soutien aux états membres dans la mise en œuvre des politiques d'achats publics écologiques. Margo Jonk est aussi coordinatrice de l'étude européenne sur l'état des lieux des achats publics écologiques. La première phase

de étude a débouché sur une liste des 7 pays les plus avancés en matière d'achats publics écologiques. La Belgique n'est malheureusement pas repris dans les 7 premiers pays, notre pays étant en 8^e position.

Mr Veiko Vaske du Ministère Estonien des Finances a présenté la nouvelle législation estonienne sur les marchés publics et la transposition de la directive européenne sur les marchés publics.

Mme Irma Pakkonen du Ministère Estonien de l'Environnement a présenté différents éco-labels, dont l'Eco-label Européen et Estonien. Elle a aussi présenté les produits disponibles sur le marché estonien répondant aux critères écologiques de ces différents éco-labels



Mr Marcel van Meesche d'Eco-Conseil Entreprise / Institut Eco-Conseil a présenté l'état des lieux des politiques d'achats écologiques en Belgique. Il a insisté sur les spécificités de la Belgique et en particulier sur le partage des pouvoirs. Les politiques d'achats publics écologiques sont plus développés au niveau fédéral et en Région Flamande qu'à Bruxelles et en Wallonie. Il existe néanmoins des expériences fort



intéressantes au sein des communes wallonnes et bruxelloises.

Un état des lieux des politiques achats publics écologiques et bruxelloises a été effectué avec le soutien de Nicolas Van De Waele, un stagiaire de l'Institut Eco-Conseil travaillant au sein Inter-Environnement Wallonie. Un questionnaire a été distribué au sein 40 communes wallonnes et bruxelloises. Cet état des lieux a permis d'identifier et de mettre en évidence des bonnes pratiques en matière d'achats publics écologiques ainsi que les freins à la mise en œuvre et les pistes d'actions pour aller plus loin.

Mme Karin Raagel de l'Institut pour le Développement Durable Estonien « SEI-Tallinn » était responsable de l'enquête estonienne sur les achats publics écologiques. Elle a utilisé le même questionnaire d'enquête que le questionnaire utilisé dans l'état des lieux en Wallonie et à Bruxelles.



Mr Marcel van Meesche d'Eco-Conseil Entreprise / Institut Eco-Conseil a présenté les outils de soutien à la mise en place des achats publics écologiques dans une administration publiques. Il a mis l'accent sur le rôle des éco-conseillers dans la démarche.

Mme Viire Viss a finalement clôturé ce séminaire – assez dense – par une présentation des ressources, bases de données et sites internet disponibles sur les achats publics écologiques.



Toutes les présentations de ce séminaire sont présentes sur le site internet du SEI-Tallinn http://www.seit.ee/?cid=99&uudis_id=85

Composition de la délégation estonienne en visite en Belgique du 5 au 8 décembre 2005

Suite à une rencontre avec différents interlocuteurs, nous avons conclu que la délégation estonienne devrait être composée de personnes issues des ministères de l'environnement, des finances, des affaires économiques et d'un représentant de la ville de Tallinn.

3. Accueil de la délégation Estonienne en Belgique du 5 au 8 décembre 2005

Composition de la délégation estonienne

Mrs Viire Viss

Keskkonnakorralduse programm
Säästva Eesti Instituut
Stockholmi Keskkonnainstituudi Tallinna
Keskus, SEI-Tallinn
Pk 160, 10502 Tallinn
Tel: + 372 6 276 116
Faks: + 372 6 276 101
viire.viss@seit.ee
Website : www.seit.ee

Mrs Maire Vaske

Tallinn City Educational Department
Maire.vaske@tallinnlv.ee

Ms Ingrid Tamm

Ministry of the Environment,
Environmental Management and
Technology Department, specialist
Responsible in IPPC, IPP issues in
the ministry (incl EMAS, GPP etc)
ingrid.tamm@envir.ee
+372 6262982

Ms Aime Võsu

Ministry of Finances, Public
Governance Policy Department;
Head of the State Aid and Public
Procurement
Responsible in amending the
Public Procurement Act
aime.vosu@fin.ee
+372 6113215

Ms Riina Aasa

Ministry of Economic Affairs and
Communication, General
Administration Department;
Executive Officer
riina.aasa@mkm.ee
+372 6256458
Responsible in elaboration of
public procurement rules and
consulting employees of the
Ministry on public procurement
issues



Déroulement de la semaine (voir programme)

La semaine de visite s'est répartie sur 4 jours. Les thématiques abordées ont été présentés selon les différents niveaux d'action et de pouvoirs.

Nous avons pu rencontrer une grande diversité d'acteurs le rôle de définition et de soutien aux politiques d'achats écologiques des institutions publiques (Commission Européenne, Administrations Fédérales, ...), des communes (commune de Schaerbeek et d'Ottignies-Louvain-La-Neuve), des associations de villes et communes (Eurocities au niveau européen et l'AVCB au niveau de la Région Bruxelles-Capitale, des associations actives en environnement (European Partners for the Environment, Inter-Environnement Wallonie, Bond Beter Leefmilieu, Réseau EcoConsommation, Ressources asbl...) et des associations de promotion du commerce équitable (Oxfam, Max Havelaar, Fair trade Center).

Documentation distribuée

Tous les documents, y compris les supports de formation des intervenants, sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

http://www.eco-conseil.be/inter/estonie/GPP_Estonia/index.htm



Bilateral cooperation Wallonia – Estonia

http://www.ecoconseil-entreprise.be/GPP_Estonia/achats_durables/achatsdurables - Google

GREEN AND SUSTAINABLE PROCUREMENT POLICIES AND BEST PRACTISES AT WALLONIAN AND BELGIAN LEVEL

A 4-days visit to Wallonia and Belgium, from the 5th of December to the 8th of December 2005

Organised by Institut Eco-Conseil in collaboration with
Eco-Counselling Enterprise and the Stockholm Environmental Institute Tallinn



This week is part of a bilateral cooperation project between Wallonia and Estonia on Green Public Procurement (GPP).

This project objectives are the following :

- 1/ To assess the status quo of Green Public Procurement in Wallonia and Estonia on the basis of a survey
- 2/ To train Estonian delegates on the thematic of green and sustainable public procurement. A technical seminar on green public procurement has been held in Estonia on the 8th of November 2005.

[Website of this seminar](#)
[Pictures of this seminar](#)
[Brief overview of the situation of GPP in Estonia](#)

4. Conclusions et pistes de coopération ultérieures

4.1. Points de vue des participants de la délégation :

Les 5 participantes de la délégation se sont toutes déclarées très satisfaites de leur visite en Wallonie, tant au niveau de l'organisation logistique (nous les avons logés à la Place Sainte-Catherine où se déroulent pour l'instant les « Plaisirs d'Hivers ») qu'au niveau de la richesse du contenu. Voici quelques déclarations de leur part :

Ms Riina Aasa, Ministry of Economic Affairs and Communication

« I received good information about Wallonian Experiences in Green Public Procurement (GPP):

- *about sustainable public purchasing and sustainable development,*
- *about implementation of a GPP programme :*
- *information about GPP tools, databases of GPP (incl. links with GPP) and how they use these tools.*

I have got knowledges about GPP practices at local level and information about ethical and social criteria and how local authorities promote these criteria in purchasing processes.

The information we received during this week helps us to work out actions for promoting GPP. We need databases to find right green criteria for different type of products and information about products life-cycle. This information should be the base for using GPP more widely in estonian public administrations. »

Ms Aime Vösu, Ministry of Finances

« The visit to Wallonia and Brussels was a beneficial and enriching experience from professional as well from cultural point of view. I appreciated that in addition to learn experience of GPP, Belgian side gave opportunity to learn Belgian experience to take into account social and fair trade aspects on Public Procurement. It was also interesting to see how enthusiastically people from local governments discussed issues of fair trade.

The information received during the visit will be a very beneficial background for drafting the Estonian Public Procurement Act and plan activities at national level to further develop Green Public Procurement. »

Ms Ingrid Tamm, Tallinn City Educational Department

« First of all, I would like to thank Marcel for warm welcome and excellent program for these 4 days. During this visit I've received lot of information about situation of GPP in Belgium and other memberstates of EU. It was impressive how much work different organisations have done and how enthusiastic all envolved people were. Certainly it is difficult to change common way of thinking, but I am sure this process will achieve succsess. The information received during this visit is actually usable. I will analyze it and probably I will add some green criteria to my tender documents. To help Estonian contracting authorities it is necessary to set up a database and I am ready to participate in this process. Looking forward to get the Handbook on green procurement. »

Ms Ingrid Tamm, Ministry of the Environment

« During the visits in Belgium I learned that if we want to promote GPP, we need

- 1) *political support,*
- 2) *a lot of co-operation and*
- 3) *awareness raising (incl. GPP database and webpage).»*

Ms Viire Viss, SEI-Tallinn

« Due to the fact that GPP is not very well known in Estonia, the visit to Walloon gave me a lot of useful information in federal, regional and local level. It also cofirmed that there is a lot to do to spread the GPP idea in Estonia and hopefully SEI-Tallinn can be the initiator of next projects and activities in Estonia to promote GPP. »

4.2. Quelques recommandations à la Région Wallonne pour mieux soutenir les politiques d'achats publics écologiques

Nous avons récoltés quelques impressions des intervenants pour que la région wallonne puisse jouer un rôle plus actif dans la promotion des politiques d'achats publics écologiques.

1. Effectuer un état des lieux précis de ce qui se fait en commune, évaluer les problèmes rencontrés et dresser des pistes d'actions. L'état des lieux devrait comprendre :
 - une analyse des cahiers des charges : précision des critères écologiques utilisés, critères écologiques adaptés à l'offre du marché, ... ;
 - une hiérarchisation des produits et services à acheter sur base de leur impact écologique ;
 - une identification des obstacles au développement des pratiques d'achats écologiques ;
2. Rédiger et diffuser un guide méthodologique et un recueil d'expériences sur les achats publics écologiques à destination des communes wallonnes, plus complet que le guide fédéral des achats durables. Celui-ci ne reprend pour l'instant que les critères des produits consommés dans les administrations fédérales. De nombreuses communes nous ont demandé des critères sur des produits utilisés par les services travaux, voirie, etc. Ces critères ne sont pas encore disponibles en Belgique.
3. Mettre en place un groupe de travail stratégique régional (MET pour les ministères de la RW, l'AVCW, ABECE, Inter-Environnement Wallonie, des représentants des SIPP pour certaines catégories de produits). Une réunion générale pourrait être organisée pour définir les priorités d'actions et créer des groupes de travail thématiques par catégories de produits ;
4. Elaborer un programme approfondi de formation des agents communaux concernés et une sensibilisation des élus communaux ET des fournisseurs/distributeurs de produits ;
5. Effectuer des tests comparatifs de certaines catégories de produits (surtout pour les produits d'entretien) ;
6. Proposer des outils de suivi des consommations de produits pour responsabiliser les utilisateurs (indicateurs d'achat, compteurs photocopieuses, fiches pour les utilisateurs, etc.)
7. Promouvoir la création de comités d'achats au sein des communes :
En complémentarité des actions de sensibilisation et de formation, une démarche coopérative sur les achats paraît essentielle.

Un comité d'achats à Schaerbeek (Région bruxelloise) :

Le comité peut se réunir suite à un appel d'offre. Il rassemble 4 à 5 personnes : une éco-conseillère, le responsable du service achats et un représentant de chaque service utilisateur concerné. Son objectif est de permettre une prise en compte de différents points de vue exprimés dans l'administration.

8. Le soutien du secteur associatif :
Le soutien du secteur associatif pourrait être recherché pour :
 - l'organisation d'actions de formation-sensibilisation du personnel communal ;
 - l'élaboration de listes de fournisseurs ;
 - la réalisation de guides pratiques ;
 - ...

Le site du Bond Beter Leefmilieu (Flandres) : www.schoolkoopwijzer.be/:

Ce site s'adresse tant aux particuliers qu'aux administrations publiques. Il propose un classement de différents labels écologiques et de marques pour 5 groupes de produits : boissons, papier, fournitures de bureau, alimentation, produits d'entretien. La liste de tous les fournisseurs / producteurs de ces produits est sur le site.

4.3. Pistes futures de collaboration Wallonie/Estonie

Sur le thème des achats publics

- Comment inclure des critères sociaux dans les cahiers des charges. Mise en évidence du secteur de l'économie sociale en Wallonie.
- Qu'est ce que le commerce équitable et quelle est la réalité en Belgique
- Mise sur pied de bases de données et outils de mise en œuvre des achats publics écologiques.

Sur d'autres thèmes environnementaux

- Les spécificités du métier d'éco-conseiller
- EMAS et les systèmes de management environnementaux pour les administrations publiques (DGRNE est certifiée EMAS, le label entreprises éco-dynamiques en RBC)
- L'Agenda 21 local
- Les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie
- La prévention des déchets

Annexes

- Programme du séminaire de formation aux achats publics du 8 novembre 2005 à Tallinn
- Liste des participants au séminaire
- Programme de visite de la délégation Estonienne en Belgique du 5 au 8 décembre 2005
- Etat des politiques d'achats publics écologiques en Estonie
- Etat des politiques d'achats publics écologiques en Wallonie et en Belgique



Seminar on Green Public Procurement

Hold within the project Cooperation between Estonia and Walloonian region in Belgium

Time: Tuesday, 8 November 2005, 9:00-13:30

Place: Ministry of the Environment (Narva mnt 7a, Tallinn)

Organisers: Estonian Institute for Sustainable Development (www.seit.ee) in cooperation with the Estonian Ministry of the Environment.

Target group: contracting authorities (ministries, state institutions, local authorities), approx 40-50 participants

Language: Estonian and English (translation into Estonian)

Preliminary agenda

9:00	Introductory speech by Mr Olavi Tammemäe, Estonian Vice-Minister of Environment
9:10	What is green public procurement (GPP)? Viire Viss, Estonian Institute for Sustainable Development (SEI)
9:30	GPP in Europe - Policy and strategy (GPP Handbook) Ms Margo Jonk, Virage Environment & Management
10:00	GPP European Survey. First results of the European survey Ms Margo Jonk, Virage Environment & Management
10:20	New public procurement act in Estonia Mr Veiko Vaske, Ministry of Finances
10:40	Possibilities to implement environmental criteria into procurement procedure Ms Viire Viss, SEI
11:00	Coffee break
11:20	Perspective on eco-labelling and environmental products available in the Estonian market. Ms Irma Pakkonen, Ministry of the Environment
11:50	Status Quo of GPP in Estonia and Wallonia, comparison Ms Karin Räägel, SEI and Mr Marcel van Meesche, Ecoconceil (Belgium)
12:20	Availability of information related to GPP Ms Viire Viss
12:40	Tips on how to implement GPP in local authorities/state institutions <i>Examples of call for tender including environmental criteria for paper, cleaning products, catering, coffee</i> Mr Marcel van Meesche, Ecoconceil
13:20	Conclusions

Keskkonnahoidlike riigihangete alane seminar

Aeg: 8. november 2005

Koht: Keskkonnaministeeriumi 1. korruse saal (Narva mnt 7a, Tallinn)

Jrk nr	Nimi	Astus
1	Riina Aasa	MKM
2	Joel Valge	AS A.L.A.R.A.
3	Ingrid Sõer	Keskkonnaministeeriumi haldusosakond
4	Leelo Kukk	KKM Kalavarude osakond
5	Eda Lett	KKM Kalavarude osakond
6	Siret Kurvet	KKM Kalavarude osakond
7	Mariina Hiob	KKM Veeosakond
8	Ivo Ojamäe	Tartumaa keskkonnateenistus
9	Olev Lillemets	RMK
10	Reimo Kõps	RMK
11	Olev Helind	Tallinna Sadam
12	Angelika Timusk	Riigihangete Amet
13	Maire Vaske	Tallinna Haridusamet
14	Leili Juursoo	Tallinna Linnakantselei
15	Alari Kruusvall	Raasiku vald
16	Elo Eesmäe	Tallinna Linnakantselei
17	Andres Johannson	Sisekaitseakadeemia
18	Ege Kibuspuu	Rae vald
19	Merle Kuris	Baltic Environmental Forum
20	Johannes Ploom	Tallinna Trammi- ja Trollibussikoondis
21	Villu Liiv	Saue LV
22	Erik Tarkpea	Maanteeamet
23	Kärt Mae	KKM KKTO
24	Kete Rosenperk	Tallinna Ülikool
25	Sally Saulep	Tallinna Ülikool
26	Margit Pöder	Tallinna Ülikool
27	Kaie Leesment	Sotsiaalkindlustusamet
28	Silja Einberg	KKM
29	Triin Eenmaa	KKM
30	Küllli Urvik	KKM
31	Kristi Klaas	KKM
32	Margo Jonk	Virage Environment & Management
33	Marcel van Meesche	Ecoconceil
34	Veiko Vaske	Rahandusministeerium
35	Karin Räägel	SEI-Tallinn
36	Irma Pakkonen	Keskkonnaministeerium
37	Viire Viss	SEI-Tallinn
38	Enno Harmipaik	Rae vallavalitsus
39	Kärg Kama	Riigikontroll
40	Kalle Pungas	Riigikontroll



Green Public Procurement Visit of an Estonian delegation to Belgium

Coordinators : Marcel van Meesche – Eco-Conseil Entreprise scrl and Jean-Christophe Masure

Date : Monday the 5th of december to Thursday the 8th of december 2005

Locations : Brussels, Namur, Wallonie

List of delegates :

Viire Viss
Keskkonnakorralduse programm
Säästva Eesti Instituut
Stockholmi Keskkonnainstituudi Tallinna Keskus, SEI-Tallinn
Pk 160, 10502 Tallinn
Tel: 6 276 116
Faks: 6 276 101
viire.viss@seit.ee
Website : www.seit.ee

Mrs Maire Vaske from (Tallinn City Educational Department)
Maire.vaske@tallinnlv.ee

Ms Ingrid Tamm
Ministry of the Environment, Environmental Management and Technology Department, specialist
Responsible in IPPC, IPP issues in the ministry (incl EMAS, GPP etc)
ingrid.tamm@envir.ee
+372 6262982

Ms Aime Vösu
Ministry of Finances, Public Governance Policy Department; Head of the State Aid and Public
Procurement
Responsible in amending the Public Procurement Act
aime.vosu@fin.ee
+372 6113215

Ms Riina Aasa
Ministry of Economic Affairs and Communication, General Administration Department; Executive
Officer
riina.aasa@mkm.ee
+372 6256458
Responsible in elaboration of public procurement rules and consulting employees of the Ministry
on public procurement issues

Monday 5th of December - Brussels
First day: Global trends and strategies

Horaire	Organisation	Programme	Orateurs
10h00	<i>Institut Eco-Conseil</i>	Welcome introduction to the visit week http://www.eco-conseil.be	<i>Eric NICOLAS</i> <i>Marcel van Meesche</i>
11h00 – 12h15	<i>European Partners for the Environment</i>	Sustainable public purchasing and sustainable development – international trends http://www.epe.be	<i>Raymond van Ermen</i>
12h30 – 13h45		Lunch	
<i>Afternoon Location : Eurocities office - 8, Square de Meeus B-1050 Brussels</i>			
14h00 – 16h00	<i>Eurocities</i>	The CARPE project : Cities as responsible purchasers in Europe http://www.carpe-net.org/	<i>Silke Moschitz</i> <i>Project coordinator</i>
	<i>Brussels Regional Ministry</i>	Implementation of a Green Public Procurement programme in the Brussels Ministry (practical examples, links with the CARPE project)	<i>Alex Geraerds, senior procurement officer</i>
19h00	Near Hotel	Evening diner	

Tuesday the 6th of December - Brussels
Second day : GPP in Belgium – the federal and Brussels level

Horaire	Organisation	Programme	Orateurs
<i>Morning Location</i> ABECE's offices : rue van Elewyck 35 – 1050 Brussels			
9h15 – 12h30	<i>Bond Beter Leefmilieu</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Milieukoopwijzer Campaign – Green « SMART » purchasing Campaign - Groen Bestek – Green Call For Tenders Program http://www.milieukoopwijzer.be	<i>Benjamin Clarysse</i>
	<i>Brussels Union of Cities</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation of trainings and seminars around GPP http://www.avcb-vsgeb.be/	<i>Ariane Godeau</i>
	<i>Administration of Schaerbeek</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Example of GPP practices at local level in a local authority 	<i>Michèle Mulders</i>
	<i>European Commission</i>	<ul style="list-style-type: none"> - GPP strategies in Europe (incl. Handbook on GPP) (TBC) http://europa.eu.int/comm/environment/gpp/guidelines.htm	<i>Jill Michielssen (TBC)</i>
13h00 – 14h45		Lunch	
<i>Afternoon Location</i> ABECE's offices : rue van Elewyck 35 – 1050 Brussels			
15h00 – 16h30	<i>Federal Ministry of Sustainable Development</i>	<p>The role of the Federal purchasing cells</p> <p>Green public purchasing tools developed at federal level :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Database of environmental criteria for 80 product categories - Mandatory governmental decision - Support of the « common tender cell » - Stakeholder dialogues with suppliers and sectorial federations (cleaning products, paper, etc.) - Environmental management for public administrations http://www.guidedesachatsdurables.be	<i>Mr Debray</i> <i>Mr Moerenhout</i> <i>Sophie Sokolowski</i>
17h00	<i>Ambassy of Estonia</i>	Visit to the Estonian Embassy 1, avenue Isidore Gérard 1160 Bruxelles	

Wednesday the 7th of December - Namur Third day : Wallonian Experiences in GPP			
Horaire	Organisation	Programme	Orateurs
<i>Morning location : Inter-Environment Wallonie, Boulevard de Merckem, - 5000Namur</i>			
10h00	Inter-Environment Wallonie	Promotion of GPP via the Network of Environmental Associations : conclusions of the survey on GPP – 40 local authorities	<i>Nicolas Vandewale Anne Thibault</i>
		Experience of a local authority : Ottignies – Louvain-La-Neuve	<i>Mme José Maréchal</i>
11h30 – 12h30	Visit of the old city of Namur		
12h30 – 13h45		Lunch	
<i>Afternoon location : Institut Eco-Conseil, Boulevard de Merckem, N° 7 - 5000Namur</i>			
14h00 – 17h00	Ecolo	Going for green to sustainable procurement - Role of the green political party in the promotion of GPP at european, national, regional and local level	<i>Raphaël Dugailliez</i>
19h00		Diner	

Thursday the 8th of December - Liège Fourth day : Wallonian Experiences in GPP			
Participate to the seminar « it goes through my local authority » on the promotion of sustainable consumption and purchasing for local authorities organised by the Eco-Consumption Network and Oxfam			
Horaire	Organisation	Programme	Orateurs
09h15 – 12h30		Meeting of different stakeholders : - Fair Trade Center from the Belgian cooperation agency (link with Esti tv interview) - Réseau Eco-Consommation - ...	<i>Samuel Poos</i>
12h30 – 13h45		Lunch	
14h00 – 16h00		Free afternoon	
16h00	<i>Leaving to Airport</i>		

Green Public Procurement in Estonia

Public sector consist of 14% (2003) of total GDP in Estonia. Approximately 75% of public purchases are done within public procurement process. It indicates the great potential of public institutions to influence the “greening” of markets and environmental friendly consumption (and production).

The GPP activities in Estonia are very much influenced by the EU policies and legal acts, e.g. Integrated Product Policy encourages MS to draw up GPP policies and action plans, requirements of new Public Procurement Directives are adapted to Estonian legislation.

Legal status

There is no legal obligation for GPP in Estonia. Main Act that is regulating the procurement related activities is the **Public Procurement Act (2000)**, which is at the moment in the process of revision. The new draft of an Act integrates the requirements of the new directives into the procurement procedure, including environmental requirements. PS. New act will get into force in spring 2006.

Activities

Seminars/conferences/trainings (the list is not complete)

- Seminar on GPP in Estonia (within the Estonian-Walloonian cooperation project), 8 Nov 2005. Organised by SEI-Tallinn.
- Workshop on GPP for the members of Estonian Association for Environmental Management (www.ekja.ee), 31 March 2005.
- Seminar on Swedish experience on Public Procurement, 7 Oct 2004. Organised by Estonian Chamber of Commerce.
- Seminar on Green Procurement Possibilities in Latvia and Estonia 1st July 2004 (Riga). Organised by Estonian Green Movement and Latvian Green Liberty.
- Workshop on sustainable production and consumption in the Baltic States. 18-19 June 2004 Vilnius. Organised by UNEP and local Baltic partners.
- EcoForum Batica project (2002-2005) (SEI-Tallinn). Environmental management trainings for state officials (MoEnvironment, MoEconomic Affairs) held by Swedish EMAS Council (included the topic of GPP).

Estonian representatives have participated in expert meeting on environmental public procurement in Brussels (Oct 2004) and conferences (Sept 2005) organised by European Commission.

Good cases related to products

Roheline Trükis (Triip) www.triip.ee

Green Publication trademark by printing enterprise Triip AS. Uses only natural colours and oils and recycled or certified paper.

Roheline Energia (AS Eesti Energia) www.roheline.energia.ee

Green Energy project is Eesti Energia's contribution to support and promote increased development of renewable energy production in Estonia. Green Energy trademark may be used by the companies, government institutions and residential customers of Eesti Energia who have purchased a Green Energy Certificate.

Ökosahver (Eco-pantry) www.sahver.ee

Provides information and distribution service of organic food products.

Links

Estonian Association for Quality (www.eaq.ee)

Database of ISO 9001 and ISO 14001 certified organisations.

Estonian Green Movement (www.roheline.ee)

Database (table) of eco-labelled products available for the final consumer in the stores (mainly Nordic Swan, KRAV)

Estonian Ministry of Finances (www.fin.ee)

Information on Public Procurement Act, a new draft of the Act, Buying green! Handbook.

Estonian Ministry of the Environment (www.envir.ee/emas)

Information on Environmental Management Systems (EMS), ecolabels, etc.

Projects

Estonian Energy Ltd. Introduction and Implementation of Life Cycle Assessment Methodology in Estonia: Effects of Oil Shale Electricity on the Environmental Performance of Products. Assisted by the EU Life-Environment Fund (www.energia.ee/OSELCA)

LCA has never been used to determine the environmental performance of any product in Estonia. As energy is used during production of almost all other products, the oil shale energy production system should be the first system investigated using LCA, before others can start. Therefore, carrying out the LCA of oil shale electricity will demonstrate and disseminate how LCA works in practice.

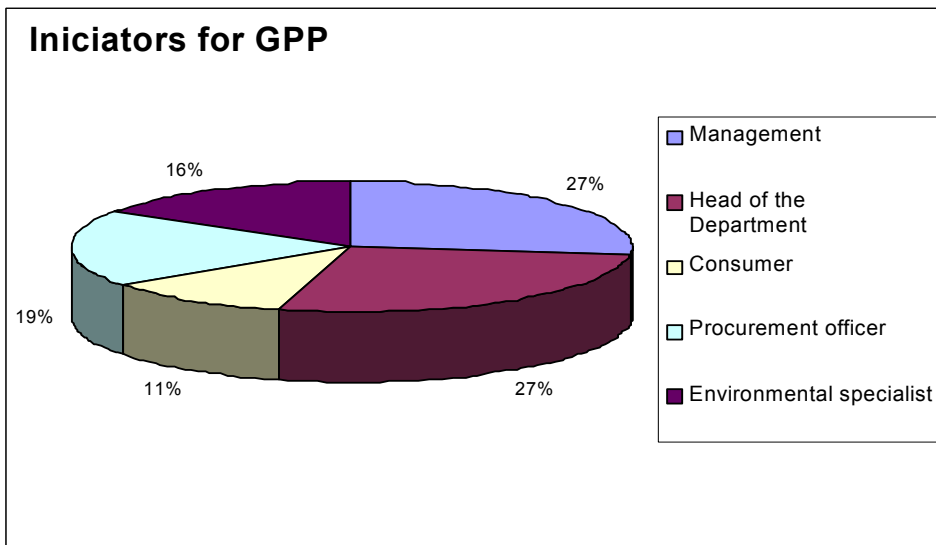
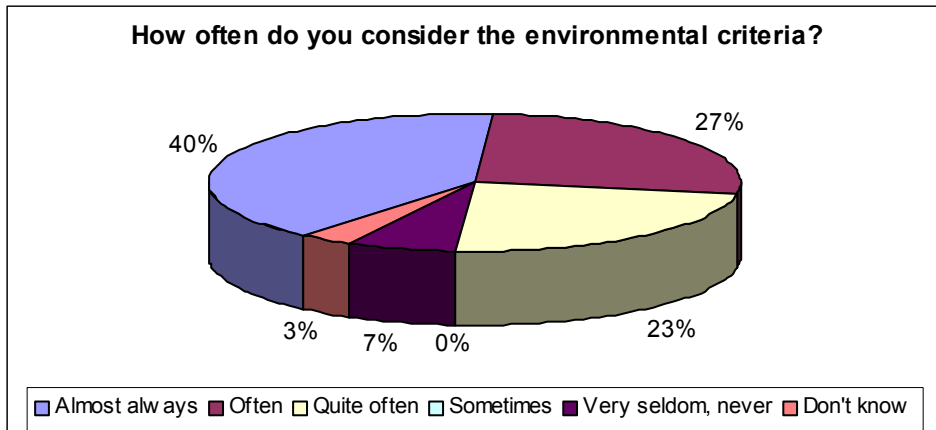
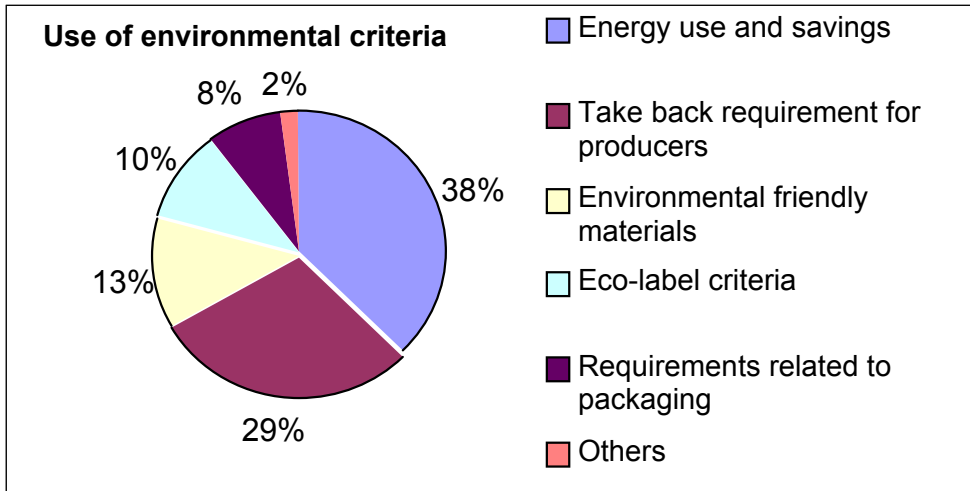
The main objective of the OSELCA project is to introduce LCA method in Estonia by carrying out a life cycle assessment of oil shale electricity.

Estonian Fund for Nature. 2003. Environmental Action Plan for the Ministry of Defence 2004-2014.

Proposal to include environmental criteria into procurement process (e.g buying organic food).

SEI-Tallinn. 2005-2006. Introduction of GPP to Estonian public sector (Estonian-Walloonian cooperation project). Research on GPP situation in Estonia (results in Estonian, pg.3), study visit to Belgium, guidance materials for implementing environmental criteria into procurement process.

One page of some results of the research (public authorities):



Tools/methodologies (of Estonian origin)

University of Tartu, Institute of Geography (www.geo.ut.ee)

Environmental assessment tool for buildings and constructions.

The creators of the tool have made proposal for the state institutions to use the tool in procurement process:

- For evaluating environmental performance of buildings and construction works
- For evaluating construction projects (financed by Estonian Environmental Investment Centre)

Some cases

- Ministry of the Environment. Purchasing of the office furniture (requirement for ISO 14001).
- Requirement of ISO 14001 for purchasing chairs for Estonian National Art Museum.
- Ministry of Finances. Purchasing of office equipment equal with EnergyStar label.

Conclusions

- No systematic activities in the field of GPP on the state level (no policy or action plan on state level how to develop GPP)
- No systematic activities on the institutional/organisation level; use of GPP is rare and episodic
- Lack of knowledge on GPP, environmental aspects and criteria (especially among procurement officials, also enterprises). Need for information, guidance materials, databases and trainings
- Public purchasing legislation do not support enough the GPP
- The main criteria for purchasing is the price
- General overview of the GPP situation in Estonia
- It is not common to purchase environmental friendly and eco-labelled products and to use the life-cycle approach of calculating the costs
- No special criteria for different product groups

Etat des lieux :

« Les marchés publics écologiques »

A. L'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics : le contexte légal belge et européen

Le contexte légal belge et européen offre de nombreuses possibilités d'introduire des clauses environnementales dans les marchés publics¹. Nous vous en dressons une brève synthèse.

2001 : la communication interprétative de la Commission européenne
--

La législation communautaire permet d'intégrer des considérations environnementales dans les procédures de passation des marchés publics. Dans sa *Communication interprétative* du 4 juillet 2001², la Commission européenne en présente les différentes possibilités. Nous vous synthétisons ci-après les principaux points de ce document de référence.

En premier lieu, les marchés publics doivent respecter deux grandes règles :

-obtenir le meilleur rapport qualité-prix :

Cette condition n'implique pas nécessairement de sélectionner l'offre la moins chère. Il s'agit d'obtenir le meilleur rapport selon des critères fixés par l'acheteur. Un des critères d'attribution peut être la protection de l'environnement pour autant qu'il procure un avantage économique direct à l'acheteur public.

-garantir une procédure de passation équitable :

Les marchés publics doivent contribuer à la réalisation du marché unique. Ils doivent assurer une égalité de traitement des concurrents et des procédures d'achats transparentes.

¹ L'état des lieux du cadre législatif se base principalement sur un document : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, Direction générale Coordination et Affaires juridiques, Section des Marchés publics, Inventaire des initiatives existantes en matière de marchés publics durables, Réglementation en matière des marchés publics (basé sur le tableau de suivi des réalisations du premier PFDD – Chancellerie du Premier Ministre), 25 mai 2005. Voir aussi : Sophie Van den Berghe, *La protection de l'environnement via les marchés publics: une contribution active au développement durable* [!www.uvcw.be/includes/articles/788.htm](http://www.uvcw.be/includes/articles/788.htm); Patrick Thiel, *Les clauses environnementales dans les marchés publics*, *Aménagement-Environnement*, Editions Kluwer, 2003/2, pp. 63-69.

² Communication interprétative de la Commission du 4 juillet 2001 sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer des considérations environnementales dans lesditsmarchés (COM(2002) 274 final).

En respectant ces deux grands principes, la prise en compte de l'environnement peut se réaliser à travers les différentes étapes d'une procédure de passation d'un marché :

- La définition de l'objet du marché
- L'élaboration des spécifications techniques
- La sélection des candidats
- L'attribution du marché
- Les conditions additionnelles
- L'exécution du contrat.

La définition de l'objet du marché

Il s'agit du moment où l'on décide de l'objet que l'on veut construire ou acheter. C'est surtout à ce stade qu'il est possible d'introduire des considérations environnementales tout en respectant le droit communautaire. L'acheteur public peut donc exiger : un bâtiment administratif à faible consommation énergétique ; une méthode de nettoyage ne faisant appel qu'aux produits les moins nocifs pour l'environnement ; des bus électriques ; ...

L'élaboration des spécifications techniques

La seconde étape est celle qui consiste à préciser les spécifications techniques de l'objet pour qu'il réponde à l'usage auquel il est destiné. En gardant toujours à l'esprit les principes de non-discrimination et de transparence, les acheteurs publics peuvent :

- définir des exigences relatives à la performance environnementale, à un niveau plus élevé que celui fixé par les normes européennes : l'utilisation des matières premières, les méthodes de production durable, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les émissions, les déchets, ...
- prescrire des matériaux de base ou primaires à utiliser : la prescription de châssis de fenêtres en bois, l'utilisation de verre recyclé, ...
- exiger un processus de production particulier : denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, électricité verte, ...
- faire référence à des labels écologiques pour définir les spécifications techniques relatives à des performances environnementales.

-utiliser des variantes : demander aux fournisseurs de proposer des produits ou services plus respectueux de l'environnement

La sélection des candidats

A ce stade, deux types de règles permettent de sélectionner les candidats en prenant en compte des considérations environnementales :

-un motif d'exclusion : un candidat qui a été condamné pour délit environnemental peut être exclu de la procédure.

-la capacité technique : des preuves peuvent être demandées aux candidats concernant leurs aptitudes à répondre à des paramètres environnementaux. A ce titre, l'exigence d'une expérience environnementale peut être évoquée. De même, il est possible de demander aux fournisseurs qu'ils participent à un système de management environnemental. Mais, ces exigences, et il en va de même pour tous les autres paramètres environnementaux, doivent avoir un lien direct avec l'objet ou l'exécution du marché en question.

La passation du marché

L'attribution du marché peut se réaliser de deux façons : soit au prix le plus bas, soit à l' « offre économiquement la plus avantageuse ». Cette dernière option, qui vise le meilleur rapport qualité-prix, permet une prise en compte des considérations environnementales dans l'évaluation des offres. Pour définir l'offre économiquement la plus avantageuse, des critères d'attribution doivent être préalablement mentionnés dans l'avis de marché ou dans le cahier des charges. De plus, ils doivent être objectifs, mesurables et liés à l'objet du marché.

Chaque critère d'attribution doit offrir un avantage économique qui bénéficie directement à l'acheteur public. Dans cet ordre d'idée, l'acheteur public ne peut prendre en compte les coûts engendrés par un produit lors de son cycle de vie que dans la mesure où il les supporte : les frais d'entretien ou de recyclage, les frais pour économiser, ... Les coûts qui ne sont pas directement supportés par l'acheteur mais par l'ensemble de la société (la pollution par exemple) ne peuvent constituer un critère d'attribution.

Les conditions additionnelles

Des critères environnementaux peuvent être utilisés de manière subsidiaire pour départager deux offres économiquement équivalentes. Ces conditions doivent toujours s'appliquer dans le respect du droit communautaire et être mentionnés dans l'avis de marché.

L'exécution du contrat.

L'acheteur public peut déterminer les clauses contractuelles relatives au mode d'exécution du marché. De nombreuses voies peuvent être développées :

- livraison / emballage de marchandises en vrac ;
- livraison de marchandises dans des conteneurs réutilisables ;
- réutilisation par le fournisseur des déchets produits ;
- ...

2002 : l'arrêt *Concordia* de la Cour de justice ; l'adoption d'une résolution relative à l'introduction de critères sociaux, éthiques et environnementaux dans les marchés publics.

L'interprétation du droit communautaire relève de la compétence de la Cour de justice. L'arrêt intitulé *Concordia* (17 septembre 2002, affaire C-513/99) clarifie les possibilités d'intégrer des clauses environnementales dans les marchés public. Le point 52 de l'arrêt stipule :

« [...]lorsque le pouvoir adjudicateur décide d'attribuer un marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse [...], il peut prendre en considération des critères relatifs à la préservation de l'environnement pour autant que ces critères sont liés à l'objet du marché, ne confèrent pas audit pouvoir une liberté inconditionnée de choix, sont expressément mentionnés dans le cahier des charges ou dans l'avis de marché et respectent tous les principes fondamentaux du droit communautaire, notamment le principe de non-discrimination. »

La Cour de justice élargit donc les possibilités d'inclure des clauses environnementales dans les marchés publics. Si elle confirme que les critères d'attribution doivent toujours être liés à l'objet du marché, ceux-ci ne doivent plus seulement apporter un avantage économique. D'autres facteurs tels que la protection de l'environnement peuvent être pris en compte.

La Chambre des Représentants a adopté le 5 décembre 2002 *une résolution relative à l'introduction de critères sociaux, éthiques et environnementaux dans les marchés publics en Belgique (DOC 50 1798/006)*³.

2003 : modification de la loi du 24 décembre 1993

Conformément d'une part, à deux arrêts de la Cour de Justice (C-225/98 du 26 septembre 2000 et C-513/99 du 17 septembre 2002), statuant respectivement en faveur de la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans le cadre de la passation ou de l'exécution de marchés publics et d'autre part, à l'approbation de la résolution précitée, il s'est avéré indiqué de modifier la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics. Cette modification s'est opérée par le biais de la Loi-programme du 8 avril 2003.

³ La réglementation des marchés publics est fédérale. La loi de référence est celle du 24/12/1993.

La loi prévoit explicitement qu'il convient, lors de l'attribution des marchés, de tenir compte de critères d'attribution reprenant tant des caractéristiques environnementales que des considérations d'ordre social et éthique.

2004 : les directives européennes 2004/17/CE et 2004/18/CE

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 31 mars 2004 :

- la directive 2004/17/CE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux ;
- la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Ces deux nouvelles directives⁴ doivent être transposées avant le 1^{er} février 2006. Cette transposition implique une réforme de l'ensemble de la réglementation relative aux marchés publics.

Quant au fond, les clauses environnementales ont été reprises dans les directives 2004/17/CE et 18/CE précitées tant sous l'angle des spécifications techniques pouvant être insérées dans les cahiers spéciaux des charges, que des critères d'attribution relatifs aux caractéristiques environnementales et que de la capacité des entreprises d'appliquer des systèmes de gestion environnementale lorsque cela s'avère approprié (normes EMAS ou équivalentes).

Avril 2005 : Finalisation par la Commission pour les marchés publics du projet de loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Ce projet de loi a déjà eu, sur les principes, l'avis favorable de l'Inspection des Finances (avis dd. 26/04/2005). En ce qui concerne les clauses environnementales, il faut notamment attirer l'attention sur les articles 25, 2^{ième} alinéa du projet de loi concerné : « *Les critères d'attribution doivent être liés à l'objet du marché et être indiqués dans l'avis de marché ou dans le cahier spécial des charges. Ces critères sont par exemple la qualité, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les caractéristiques environnementales, le coût d'utilisation, la rentabilité, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison et le délai de livraison ou d'exécution.* »

Calendrier :

La date prévue pour le vote de la loi est la fin 2005 – début 2006.

⁴ Elles ont été publiées au Journal Officiel de l'Union européenne le 30 avril 2004.

B. Etat des lieux des outils et bonnes pratiques en Belgique

Au niveau fédéral

La modification de la **Loi-Programme belge** ⁵ sur les marchés publics permet depuis 2003 aux administrations publiques belges de prendre en considération des considérations environnementales, sociales et éthiques dans leurs achats. Cette modification est plus exigeante et va plus loin que les nouvelles directives européennes sur les marchés publics.

Plusieurs outils ont été développés pour permettre une meilleure intégration des critères écologiques, sociaux et éthiques dans les marchés publics.

Dans le cadre du Plan fédéral de développement durable

Plan 2000-2004

Article 94 : les produits labellisés devront représenter 4% de l'ensemble des achats alimentaires des administrations publiques.

Article 150-162 : la politique de consommation des administrations publiques.

Article 150 : les administrations doivent donner l'exemple en achetant des produits respectueux de l'environnement et fabriqués dans des conditions respectant la dignité humaine.

Article 158 : prévoit l'élaboration d'une circulaire qui devra promouvoir l'achat de produits plus respectueux de l'environnement et fabriqués dans des conditions sociales respectueuses de la dignité humaine.

Plan 2004-2008⁶

Action 16 : Stratégie pour des produits durables.

§31610 : une stratégie favorisant la production et la consommation des produits durables sera élaborée en concertation avec les régions et les acteurs concernés (secteurs, ONG, associations de consommateurs, etc.) La mise en œuvre de chaque action de cette stratégie commencera au plus tard en 2007.

Action 17 : Le rôle d'exemple des autorités.

§31708 : un système de gestion environnementale doit devenir un instrument obligatoire pour tous les services publics fédéraux.

§31712 : En 2004, toutes les administrations enverront leurs données de consommation relative à 2003 à la Régie des bâtiments, qui en synthétisera, publiera et diffusera les résultats.

⁵ *Modification de la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics qui a été publiée dans le moniteur belge du 17 avril 2003*

⁶ <http://www.plan2004.be/>

§31714 : la création d'un groupe de travail Marchés publics durables y est prévue.

Action 19 : Une politique forestière durable : lutter contre l'abattage illégal

§31917 : dans leurs adjudications, les pouvoirs publics imposeront l'utilisation exclusive de bois certifié issu de forêts gérées de façon responsable.

Action 23 : Des bâtiments éconergétiques.

§32309 Une application du principe du tiers investisseurs aux bâtiments de l'Etat fédéral à partir de 2005.

Action 30 : Des véhicules moins polluants.

Circulaires et guides méthodologiques⁷

En 2002, une circulaire a été publiée pour promouvoir l'achat de produits plus respectueux de l'environnement et fabriqués dans des conditions sociales respectueuses de la dignité humaine. **Le guide des achats durables⁸** a été développé dans le cadre de cette circulaire pour offrir aux administrations une liste de produits qu'elles peuvent utiliser.

L'autorité fédérale doit remplir une fonction d'exemple. C'est pourquoi, tous les pouvoirs adjudicateurs des services publics fédéraux et de programmation, et des organismes d'intérêt public soumis à l'autorité, au contrôle ou à la tutelle de l'Etat, doivent appliquer les prescriptions écologiques et éthiques mentionnées sur le site web « <http://www.guidedesachatsdurables.be> »

La circulaire 307quater du 3 mai 2004 concernant l'acquisition de **véhicules** de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public⁹ et **son guide méthodologique** approuvé par le conseil des ministres du 4 juin 2004.

Les administrations fédérales devront désormais, lors de l'achat ou du leasing de véhicules de personnes veiller à ce que 50 % au moins des nouveaux véhicules présentent une production de CO2 inférieure à 145 gr/km pour les véhicules équipés d'un moteur diesel et inférieure à 160 gr/km pour ceux équipés d'un moteur à essence. Sur le site web <http://www.environment.fgov.be/index.html>, on trouve une liste indicative avec les émissions en CO2 et les consommations de différents véhicules courants.

La circulaire ministérielle sur l'achat de **matériel informatique et électronique** plus respectueux de l'environnement (septembre-octobre 2004) et son **guide méthodologique** d'achat de matériel informatique, de télécopie et de photocopie à l'usage des administrations fédérales (approuvé par le conseil des ministres du 23 décembre 2004).

La circulaire P&O/DD/1¹⁰ du 27 janvier 2005 complète la circulaire 2002 suite aux modifications législatives¹¹. Elle implique la mise en oeuvre de la politique de

⁷ La présentation des circulaires et guides se retrouve sur le site www.guidedesachatsdurables.be

⁸ www.guidedesachatsdurables.be

⁹ Moniteur belge, 3 juin 2004, p. 42521-4

¹⁰ Moniteur belge, 4 février 2005, p. 3689-91

développement durable lors des marchés publics de fournitures lancés par des pouvoirs adjudicateurs de l'autorité fédérale qui appartiennent aux secteurs classiques. Elle veut rendre contraignant les guides existants.

Cellules soutien aux processus d'achats (CPA – CMS)

Deux services fédéraux peuvent soutenir le traitement de clauses environnementales dans les cahiers de charges : **Conseil Politique d'Achats (CPA)** et **Contrats-cadres multi-SPF (CMS)**¹².

Groupe de travail marchés publics durables de la CIDD¹³

Un groupe de travail fédéral sur les marchés publics durables a été créé en 2004. Il était prévu dans le Plan fédéral de développement durable 2004-2008 (§ 31714 de l'action 17, le rôle d'exemple des autorités): « En 2004, un groupe de travail Marchés publics durables, à créer par la CIDD, sera chargé d'accélérer l'intégration dans les marchés publics des critères écologiques, sociaux, éthiques et des clauses sociales, dans le respect des législations européenne et belge (voir aussi action 30). Ce groupe de travail veillera notamment à coordonner les actions fédérales de promotion des achats publics durables avec les initiatives régionales, communautaires et communales. La dissémination de l'information sera assurée par des sites Internet et des formations. Ce groupe de travail développera des projets particuliers faisant le lien entre le recyclage-valorisation des déchets des administrations et l'économie sociale. ».

Le groupe de travail prépare actuellement le futur plan d'action nationale sur les achats publics écologiques.

Communiqué ministériel du 20 juillet 2005 : Emas pour tous les services publics fédéraux

¹¹ Suite aux nouvelles possibilités juridiques, de tenir compte, lors de l'attribution des marchés, de critères d'attribution reprenant tant des caractéristiques environnementales que des considérations d'ordre social et éthique (voir état des lieux juridique et modification de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics en 2003).

¹² La présentation des cellules se retrouve sur le site www.guidedesachatsdurables.be

¹³ Commission Interdépartementale du Développement Durable.

Au niveau de la Région wallonne

Les Ministères de la Région wallonne s'approvisionnent depuis début 2004 avec du café issu du commerce équitable.

La Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) a implanté un système de management environnemental EMAS pour la gestion de ses services administratifs. La thématique des achats écologiques y est abordée.

Un des objectifs de l'EMAS, communiqué dans la déclaration environnementale 2005 de la DGRNE, spécifie que les possibilités d'inclure des critères écologiques dans les cahiers des charges doivent être étudiés. Les cahiers des charges doivent donc être analysés, la possibilité d'y inclure des critères évaluée et des priorités émises. A l'heure actuelle, cet objectif n'a toutefois toujours pas été réalisé.

Le ministère de l'Équipement et des Transports (MET)

La direction mobilière du Met passe des marchés pour 21 communes wallonnes signataires d'une convention. Par cette convention, la DG gestion mobilière garantit l'approvisionnement et la logistique générale des communes en matière mobilière : les fournitures de bureau, les papiers, les produits d'entretien, les vêtements de travail et de protection, les uniformes, le mobilier, les machines de bureau (à l'exception du matériel informatique et bureautique) et les véhicules. Mais la direction ne prend pas en compte des critères environnementaux dans ses marchés. Elle exige toutefois le respect des normes de l'Organisation International du Travail aux fournisseurs de vêtements de travail.

Le facilitateur tertiaire de la Région wallonne

La Région wallonne a mis en place une offre de service par le biais d'un facilitateur. Celui-ci a pour tâche de conseiller toute institution privée ou publique du secteur tertiaire qui développe une démarche d'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine et de ses activités. Il peut, à la demande, faire profiter tout candidat du "know-how" issu des différentes réalisations en Wallonie et à l'étranger.

Le site Energie de la Région wallonne¹⁴

On peut y retrouver une check-list et des cahiers des charges de référence pour toute rénovation ou nouvelle construction d'un bâtiment tertiaire. Les modèles de cahiers des charges portent sur : la conception énergétique, le chauffage, la climatisation, les besoins d'eau sanitaire, l'éclairage, la ventilation.

Les communes wallonnes

Voir mon enquête sur les marchés publics écologiques dans les communes wallonnes.

¹⁴ energie.wallonie.be/xml/dgtr.html?P=NC&IDD=3917.

Le Centre Permanent pour la Formation au Développement Durable (CePeFEDD)¹⁵

Le CePeFEDD a organisé des formations aux achats durables pour les fonctionnaires communaux et régionaux. Une quarantaine de communes wallonnes ont participé aux formations organisées entre le mois de juin et de novembre 2004.

Intercommunales

Plusieurs intercommunales ont obtenu l'enregistrement EMAS pour l'ensemble de leurs activités¹⁶ : IDEA (Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre), IBW (Intercommunale du Brabant wallon) et Intradel (Intercommunale de traitement des déchets en région liégeoise),... IBW et Intradel se sont notamment engagées à sensibiliser leurs sous-traitants au respect de certains critères environnementaux. Plusieurs communes ont utilisé leur soutien pour inclure des critères écologiques dans leurs cahiers des charges.

L'Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW)

Le service cadre de vie peut apporter un soutien juridique pour élaborer des cahiers de charges incluant des critères écologiques.

Bioforum Wallonie

Bioforum Wallonie a été mandaté par le Gouvernement wallon pour le développement de la filière bio. Le site de Bioforum (www.bioforum.be/fr/index.htm) reprend une liste de grossistes bio et expose des outils pour développer des actions dans les collectivités.

La campagne "Ca passe par ma commune"

Le 8 novembre 2005, un collectif d'associations¹⁷ a lancé la campagne « Ca passe par ma commune ». A l'approche des élections communales d'octobre 2006, l'objectif est de favoriser des engagements concrets des pouvoirs publics locaux en faveur d'un développement durable, social et solidaire. L'enjeu de marchés publics « durables » est particulièrement mis en avant.

Un dossier de propositions sera publié et présenté lors d'une réunion publique à Namur à la mi-février 2006. Ce dossier permettra ensuite à des associations locales de rencontrer les candidats des partis démocratiques aux élections communales.

¹⁵ <http://www.mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/cpfdd/cepefedd.htm>

¹⁶ La liste complète des organismes qui possèdent l'EMAS est accessible à l'adresse : http://europa.eu.int/comm/environment/emas/pdf/sites/belgium_en.pdf. Elle y est mise à jour mensuellement et mentionne les coordonnées de contact.

¹⁷ Ces associations sont : Oxfam-Magasins du monde, Max Havelaar, Le Réseau Eco-consommation, Credal, Nature & Progrès. D'autres associations telles qu'Inter-Environnement Wallonie se sont ralliées à cette initiative.

Les groupes locaux dresseront alors un inventaire des engagements pris par les candidats et les présenteront par voie de presse locale. Courant 2006, le site Internet¹⁸ permettra d'enregistrer les engagements et d'évaluer, tout au long des 6 années de la prochaine mandature, les progrès réalisés par chaque commune. Il s'agit de proposer un contrôle démocratique participatif.

La Région bruxelloise

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB)

En 2002, l'AVCB a mis en oeuvre un *Forum pour développement durable* avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de L'Environnement (IBGE). Un atelier sur la consommation responsable dans les administrations publiques bruxelloises y avait été organisé. Les communes participantes y ont clairement marqué leur volonté d'agir et recherchent des informations pratiques quant à l'introduction de clauses environnementales, sociales et éthiques dans leurs cahiers des charges. Les participants étaient issus de services aussi divers que les travaux, les achats, l'économat, l'environnement, l'urbanisme, le service juridique ou les finances. Quelques mandataires étaient également présents.

Entre janvier et mai 2005, l'AVCB et l'IBGE ont mené conjointement une *enquête sur la mise en oeuvre du développement durable* dans les 19 communes bruxelloises. Cette étude a reposé sur l'interview d'élus ou de membres du personnel des administrations communales. L'objectif était de faire le point, d'une part, sur les actions menées pour un développement durable et, d'autre part, sur les obstacles et les freins rencontrés. La thématique des achats durables y était abordée.

En octobre-novembre 2005, *un atelier* a été organisé en collaboration avec l'IBGE *sur le thème des achats durables* dans le cadre des marchés publics. L'atelier s'est déroulé en deux temps. Mise sur pied le 11 octobre 2005, la première demi-journée était axée sur les clauses environnementales alors que la seconde, le 8 novembre, traitait plus spécifiquement des clauses sociales et éthiques.

Enfin, le *site internet*¹⁹ de l'AVCB offre aux Communes la possibilité de partager des exemples de cahiers des charges qui comprennent des clauses environnementales et/ou sociales.

L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE)

L'Institut étudie la possibilité de développer une *Centrale d'achats « véhicules propres »* pour les communes bruxelloises. Elle ne s'occuperait que des voitures de tourisme et des utilitaires légers classiques (kangoo, vito,...) ; de plus, l'IBGE doit réaliser une enquête auprès des administrations pour connaître de façon plus précise leurs futurs besoins en voitures particulières et utilitaires légers.

¹⁸capasseparmacommune.be (actuellement en construction)

¹⁹ http://www.avcb.be/mati/dd/ate/at01/at_sy_fr.htm

Suite à l'enquête menée par l'IBGE et l'AVCB auprès des communes bruxelloises à propos de l' « *Agenda 21 : le Développement durable dans la Ville et les Communes* », les communes ont exprimé une série de demandes. Dans ce cadre, l'IBGE leur a proposé un appel à projet « *Action communale de développement durable* » qui comprend trois axes : les véhicules propres, les achats durables et l'éco-construction.

Plusieurs communes bruxelloises développent des achats durables dans le cadre du label « *Entreprise Eco-dynamique* » de l'IBGE.

La Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale fait partie du projet Carpe (Cities As Responsible Purchasers in Europe). Ce projet rassemble 12 villes membres de l'association *Eurocities*. Il a pour ambition de promouvoir la consommation responsable à travers trois actions principales : développer les connaissances sur le sujet et synthétiser au mieux ce qui est déjà disponible sur le thème de l'achat responsable, mettre au point des outils pratiques pour faciliter sa mise en place et, enfin, créer un réseau d'échanges entre les acheteurs européens.

Les communes bruxelloises

Des actions d'achats durables :

La majorité des communes bruxelloises ont déjà mis en place des actions d'achats durables dans leur administration communale. Les achats concernent surtout du papier, des fournitures de bureau, de l'alimentation équitable et des produits d'entretien.

Une centralisation des achats

En Région bruxelloise, les achats communaux sont gérés par un service type économat, achats ou équipement. Les marchés sont soit globaux, soit divisés en lots. Ils peuvent être annuels ou pluriannuels (cf. Schaerbeek, marchés pour produits d'entretien sur 72 mois).

Une approche globale

Les actions d'achats durables sont souvent incluses dans le cadre du label « *Entreprise Eco-dynamique* », comme à Schaerbeek et Evere. Le label donne un cadre motivant aux éco-conseillers, dans lequel ils peuvent plus facilement inscrire des actions environnementales et qui permet également de créer ou de s'insérer dans des groupes de travail relatifs aux marchés publics.

Des tests comparatifs

La Ville de Bruxelles a effectué des tests comparatifs sur le papier recyclé il y a 10 ans déjà. Les tests comparatifs n'ont pas été refaits depuis lors car ils sont assez coûteux et demandent beaucoup de temps.

Le rôle moteur de la commune d'Etterbeek

En octobre 2004, dans le cadre de son agenda 21, la commune a organisé les *ateliers de l'agenda 21 local*. Ces ateliers ont réuni des experts, des fonctionnaires communaux et des citoyens d'Etterbeek. Dix thèmes liés au Développement Durable ont pu être abordés dont celui d'une politique d'achats durables.

La commune a récemment commandé *une étude* pour élaborer des propositions concrètes d'achats durables, basées sur des informations scientifiques et économiques fiables. L'objectif de cette étude était de pouvoir sensibiliser les

autorités communales et le service responsables des achats de la commune. L'étude n'apporta toutefois pas les résultats escomptés.

Enfin, le service environnement s'est inspirée du guide fédéral des achats durables pour élaborer des *cahiers des charges types*. De plus, il peut remettre une note d'avis à l'économat sur les marchés qu'il estime prioritaires.

Le Port de Bruxelles

Le Port de Bruxelles a élaboré des *modèles de cahiers des charges* pour l'achat de peintures, fournitures de bureau et produits d'entretien.

La Stib

La Stib étudie la possibilité de développer des critères écologiques dans une partie de ses appels d'offre. Par ailleurs, elle souhaite obliger les commerçants présents dans les galeries de métro à vendre au minimum un produit du commerce équitable.

Au niveau de la Flandre

Le *Samenwerkingsovereenkomst*.

Le *Samenwerkingsovereenkomst*²⁰ constitue un accord volontaire qu'une commune ou une province peut conclure avec les autorités flamandes en matière d'environnement.

Si une commune ou une province signe cet accord, elle recevra des autorités flamandes un appui sur le plan financier et du contenu en échange de l'exécution d'un certain nombre de missions citées dans l'accord. Les communes ou les provinces peuvent – dans une certaine mesure – choisir elles-mêmes les volets de l'accord à signer et les niveaux d'ambition souhaités.

Le site du Bond Beter Leefmilieu²¹

Ce site s'adresse tant aux particulier qu'aux administrations publiques. Il a été élaboré pour les écoles dans un premier temps. Suite aux demandes des administrations publiques communales et/ou provinciales, le site Internet a ouvert des sections spéciales pour les administrations régionales, les provinces et les communes.

Il propose un classement de différents labels écologiques et de marques pour un groupe de produits : boissons, papier, fournitures de bureau, alimentation, produits d'entretien, eau, éclairage. La liste de tous les fournisseurs / producteurs de ces produits est sur le site. Une mise à jour annuelle des fournisseurs et de leur gamme de produits est effectuée.

Le BBL a également développé un projet "Actie Groen Bestek". A travers ce projet, 9 écoles, 6 administrations locales et trois administrations flamandes se sont engagées à donner une impulsion verte à leur politique d'achat. En échange, le BBL réalise un état des lieux gratuit de leur politique d'achats et les accompagne pour développer de nouveaux appels d'offre.

www.milieuvriendelijkvoertuig.be :

Ce site contient un classement de véhicules sur base d'un éco-score.

²⁰ Toute information relative à cet accord peut être obtenue en visitant le site :

<http://www.samenwerkingsovereenkomst.be>

²¹ <http://www.schoolkoopwijzer.be/>

Ville de Leuven : werkgroep duurzaam aankopen²²

De Lijn

Depuis janvier 2004, un bus à Hasselt roule à l'huile de colza. 'De Lijn' a décidé d'adapter 70 bus supplémentaires à la nouvelle technologie. Fin 2005, 20 nouveaux bus rouleront à l'huile de Colza dans les rues du pays. En 2006, c'est cinquante nouveaux bus qui devraient également bénéficier de cette technologie.

Divers

Le parti Ecolo a déposé une résolution/*projet de délibération* à tous les niveaux concernés par la législation sur les marchés publics. La délibération contient :

- Formation de base aux aspects DD dans les marchés publics.
- Inclusion d'une courte notice environnementale dans les marchés publics.
- Obligation de recourir aux circulaires en vigueur à d'autres niveaux de pouvoirs.
- Réservation de marché pour l'économie sociale : un minimum un marché par an.
- Systématisation des clauses sociales dans les gros marchés de services et de travaux.

Le projet GERMAINE (Gestion de l'Environnement par la Maîtrise des Indicateurs Environnementaux) :

L'Institut Eco-conseil et l'ABECE ont mené en 2000-2001 une recherche action commanditée par les Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles sur les tableaux de bord environnementaux. Il s'agit de concevoir des indicateurs performants pour suivre et évaluer au sein d'une entreprise ou d'un service public la mise en place de programmes environnementaux. Au sein d'une administration publique, de bureaux, de PME, on suivra par exemple les efforts entrepris en vue de réduire les flux (énergie, eau) ; les matières (papier, consommables,...) ou encore en vue d'améliorer les services et le management. Une **brochure** méthodologique a été éditée pour aider les organisations à élaborer leur propre tableau de bord. Elle existe en 3 langues (FR, NL, ENG). Des brochures sectorielles sont disponibles sur le www.abece.be/germaine/index.htm

Nature et Progrès : proposition de charte www.natpro.be/charte.htm

Réseau Eco-Consommation : brochure « Logos ? Labels ? Pictogrammes ? Comment s'y retrouver ? » ; www.ecoconso.org .

²² <http://www.la21leuven.be/>